



Ordonnance de télécom CRTC 2024-61

Version PDF

Ottawa, le 19 mars 2024

Bell Canada – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 982 Tarif des services nationaux – Dénormalisation de l'accès au réseau numérique à basse vitesse et de voies intercirconscription DS-0 du service de voies numériques intercentraux	20 décembre 2023	19 mars 2024
Bell Canada	AMT 7684 Tarif des services d'accès – Dénormalisation du service d'accès DS-0 des services de réseau numérique propres aux concurrents	20 décembre 2023	19 mars 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général